

REGLEMENT DU JEU
« GAGNEZ 1 AN D'ABONNEMENT A WAKFU MMORPG »
DU 08 MARS 2013 AU 16 MARS 2013

1. PRESENTATION

La Société ANKAMA GAMES sise 75 Boulevard d'Armentières, 59100 Roubaix - France (ci-après l'« Organisateur ») immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 492 360 730, organise du 08 mars 2013 au 16 mars 2013 – 23h59 (heure de Paris) un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Gagnez 1 an d'abonnement à WAKFU MMORPG » (ci-après le « Jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

2. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du participant au présent règlement, et au principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

3. CAPACITE ET ENTENDUE TERRITORIALE

Le Jeu est réservé aux personnes appartenant à la communauté internationale de jeu de WAKFU MMORPG, à savoir les communautés anglophone (EN), hispanophone (ES) et germanophone (DE), à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur, et de l'étude d'Huissiers visée ci-dessous, ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

L'Organisateur attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au Jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux.

4. PRINCIPE DU JEU

Le Jeu consiste en un tirage au sort, par communauté, parmi les participants qui auront répondu correctement aux 3 questions à choix multiples mises en ligne sur le site www.wakfu.com/en/mmorpg/qcm-1-an-wakfu pour la communauté EN, www.wakfu.com/es/mmorpg/qcm-1-an-wakfu pour la communauté ES et www.wakfu.com/de/mmorpg/qcm-1-an-wakfu pour la communauté DE. Trois abonnements d'1 an à WAKFU MMORPG à gagner pour chaque communauté !

5. MODALITES DE PARTICIPATION

La participation ne peut se faire que par Internet. Ainsi, pour participer au Jeu, les participants devront disposer ou créer un compte Ankama en indiquant un nom de compte, un mot de passe et un email sur :

- <https://account.ankama.com/en/account-creation> pour la communauté EN;
- <https://account.ankama.com/es/creacion-de-cuenta> pour la communauté ES ;
- <https://account.ankama.com/de/account-erstellen> pour la communauté DE.

Chaque participant devra ensuite respecter les étapes suivantes :

1. Se connecter à son compte Ankama sur le site :
 - www.wakfu.com/en/mmorpg pour la communauté EN
 - www.wakfu.com/es/mmorpg pour la communauté ES
 - www.wakfu.com/de/mmorpg pour la communauté DE
2. Accéder au formulaire contenant les 3 questions à choix multiples, disponible à :
 - www.wakfu.com/en/mmorpg/qcm-1-an-wakfu pour la communauté EN
 - www.wakfu.com/es/mmorpg/qcm-1-an-wakfu pour la communauté ES
 - www.wakfu.com/de/mmorpg/qcm-1-an-wakfu pour la communauté DE
3. Répondre aux 3 questions à choix multiples ;
4. Cocher la case « J'ai bien lu et j'accepte le règlement » ;
5. Cliquer sur le bouton « Participer » pour envoyer sa participation.

Le participant devra avoir répondu aux 3 questions **au plus tard le 16 mars 2013 à 23h59** (heure de Paris).

Tous les participants ayant respecté les étapes décrites ci-dessus et répondu correctement aux 3 questions à choix multiples participeront au tirage au sort en fonction de la communauté à laquelle ils appartiennent.

Une seule participation par personne et par compte Ankama, c'est-à-dire qu'un participant ne peut pas utiliser un même compte Ankama pour répondre plusieurs fois aux 3 questions à choix multiples ni utiliser ses différents comptes Ankama, le cas échéant, pour répondre aux 3 questions à choix multiples. Une seule adresse email par participant sera acceptée. En cas de participations multiples, l'Organisateur, à sa discrétion, ne pourra en retenir qu'une seule ou pourra tout simplement écarter l'ensemble des participations de ce participant. Le cas échéant, un participant ne pourra gagner qu'un seul lot à l'occasion du Jeu.

Toute participation inexacte, incomplète, mal orthographiée, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain. L'Organisateur se réserve alors le droit de remettre en jeu le lot qui lui aurait été indûment attribué.

6. DOTATIONS

6.1 Description des lots

Les lots à gagner sont les suivants : au total 9 (neuf) abonnements d'un an à WAKFU MMORPG* d'une valeur commerciale unitaire de 60 euros, soit 3 (trois) abonnements d'un an à WAKFU MMORPG* d'une valeur unitaire de 60 euros par communauté.

Nombre de gagnants : au total 9 (neuf), soit 3 (trois) gagnants par communauté.

Soit un ensemble de lots d'une valeur totale de 540 euros.

*** A noter que l'abonnement à WAKFU MMORPG à gagner sera attribué sans les cadeaux d'abonnement.**

6.2 Modalités d'attribution des lots/désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué par un représentant de l'Organisateur le 18 mars 2013 à partir de toutes les participations ayant respecté les étapes ci-dessus et contenant les bonnes réponses aux 3 questions, pour désigner les 3 (trois) gagnants, et ce pour chacune des 3 communautés.

Par conséquent, il y aura 3 (trois) gagnants dans la communauté EN, 3 (trois) gagnants dans la communauté ES et 3 (trois) gagnants dans la communauté DE.

Les résultats seront annoncés à partir du 20 mars 2013 par une news sur les sites :

- <http://www.wakfu.com/en/mmorpg> pour la communauté EN
- <http://www.wakfu.com/es/mmorpg> pour la communauté ES
- <http://www.wakfu.com/de/mmorpg> pour la communauté DE

Les gagnants seront également contactés par l'Organisateur par email à l'adresse indiquée lors de la création du compte Ankama.

Par contre, il ne sera adressé aucun courrier électronique aux participants qui n'auront pas gagné ou aux gagnants ayant laissé des coordonnées incomplètes ou inexploitables.

Les abonnements à WAKFU MMORPG** seront directement crédités sur le compte Ankama (de participation) de chaque gagnant.

L'Organisateur n'est pas responsable des erreurs ou omissions des participants s'agissant des informations demandées (nom/prénom/adresse email), ni du défaut de réponse des participants au courrier électronique de demande de confirmation envoyé par l'Organisateur, le cas échéant.

*****Les abonnements à WAKFU MMORPG sont attachés à la personne même des gagnants et ne pourront par conséquent pas être vendus, échangés, prêtés, cédés ou transférés ni bénéficier à un quelconque tiers, ascendant, descendant, ayant-droit ou autre personne, et ce pour quelques raisons que ce soit. L'abonnement à WAKFU MMORPG crédité sur le compte Ankama du gagnant ne pourra en aucun cas être transféré sur un autre compte Ankama appartenant à ce même gagnant, sauf accord de l'Organisateur.***

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, annuler ou supprimer tout lot s'il soupçonne la réalisation ou une tentative de réalisation d'une action telle que visée ci-dessus, et ce pendant toute la durée de vie du lot.

Aucune compensation ne pourra être réclamée par le gagnant le jour où WAKFU MMORPG cesse d'être édité et/ou distribué dans sa forme actuelle ou sous toute autre forme.

7. RECLAMATIONS

Les lots ne sont ni remboursables, ni remplaçables, ni échangeables, aucune contrevaletur en espèces ne sera accordée, pour quelques raisons que ce soit, même en cas de force majeure.

Les lots ne sont soumis à aucune garantie.

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés.

8. DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement complet de ce Jeu ainsi que les questions/réponses ont été déposés à la SCP ROY-LEMOINE –GALY, huissiers de Justice, sise 41 Boulevard de Valmy, 59650 Villeneuve d'Ascq.

Le règlement est disponible à http://staticns.ankama.com/comm/news/wakfu/www/03_2013/wakfu-tirage-sort-anniversaire-2013.pdf.

Une copie de ce règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier postal uniquement à l'adresse suivante :

ANKAMA GAMES
Service Jeu / Concours – Règlement
Jeu Communauté Internationale – Gagnez 1 an d'abonnement à WAKFU MMORPG
75 Boulevard d'Armentières BP 60403
59057 Roubaix Cedex 1
FRANCE

Les frais d'affranchissement liés aux demandes de règlement seront remboursés sous réserve que ces demandes soient formulées sur papier libre adressé à l'Organisateur, en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville). Le tout dans la limite d'une demande de même nature par foyer (même nom, même adresse). Ces frais sont remboursés sur la base du tarif lent moins de 20 g en vigueur au jour du présent règlement.

9. DISPOSITIONS CNIL

Les informations personnelles qui peuvent vous être demandées par l'Organisateur, à savoir adresse électronique, nom, prénom, adresse postale, sont nécessaires à la prise en compte de la participation, à la détermination des gagnants, à l'attribution des lots, à la vérification du respect des règles de participation et/ou à l'envoi d'une copie du présent règlement. Ces informations sont destinées à l'Organisateur.

Conformément aux dispositions de la loi «Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, art. L.27., chaque participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, sur simple demande formulée par écrit adressée à l'Organisateur.

10. DROIT A L'IMAGE / DROIT AU NOM

Tous les participants concèdent sans aucune contrepartie financière ou autre à l'Organisateur et à toute entité du groupe Ankama le droit de publier leurs nom et prénom et/ou pseudo sur Internet, notamment lors de l'annonce des gagnants sur les sites :

- <http://www.wakfu.com/en/mmorpg> pour la communauté EN
- <http://www.wakfu.com/es/mmorpg> pour la communauté ES
- <http://www.wakfu.com/de/mmorpg> pour la communauté DE.

11. LITIGES ET RESPONSABILITES

En cas d'incohérence, le présent règlement prévaut sur tous les documents (notamment publicitaires) relatifs au Jeu.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au Jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes et modalités du Jeu ou l'attribution des lots.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit s'il y a lieu d'invalidier et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. L'Organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de bloquer l'accès, de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre en justice tout participant qui aurait fraudé ou tenté de le faire. De façon non limitative, est considérée comme fraudeur :

- Toute personne s'étant inscrite sous une fausse identité ;
- Toute personne ayant inscrit une tierce personne ;
- Toute personne ayant participé plus d'une fois.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle nature que ce soit.

12. DROIT APPLICABLE & REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Tout litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent règlement relèvera des tribunaux compétents de Lille Métropole et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.